

## **Votes nominatifs sur les motions**

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*

### **VOTES :**

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Alain Mathot (PS) à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur « la hausse des tickets modérateurs pour certaines consultations ONE » (n° 28)  
(développées en réunion publique de la commission la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 31 mars 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 028/001)

- une motion de recommandation par Alain Mathot (PS)
- une motion pure et simple par Nathalie Muylle (CD&V), Valerie Van Peel (N-VA), Luc Gustin (MR) et Dirk Janssens (Open Vld)

La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 55

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Muriel Gerken (Ecolo-Groen) au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale sur « l'encouragement à consommer de la viande » (n° 32)  
(développées en réunion publique de la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du 31 mars 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 032/001)

- une motion de recommandation par Muriel Gerken (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Rita Gantois (N-VA) et Benoît Friart (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 83 voix contre 46 et 9 abstentions